

Assemblée communale, mardi 28 février 2012, à 20.00 h,
au complexe scolaire.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver le budget 2012, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
3. Fixer le prix de vente du terrain à bâtir communal pour l'année 2012 et donner la compétence au conseil communal pour la vente.
4. Divers.

Le conseil

Bure, février 2012

Aux habitants du village de Bure,

Une nouvelle année vient de se terminer. Les travaux de la traversée du village et les travaux complémentaires dans les quartiers adjacents avancent selon les planifications établies. Conséquences de ceux-ci, les charges à assumer par le budget communal augmentent proportionnellement.

Pt.2 – Budget 2012

Chaque conseiller a pu participer à l'élaboration de sa part du budget. Puis, il a été ajouté les charges et recettes découlant des contraintes légales. Au moment du bouclage, le conseil a décidé de vous présenter le budget 2012 sur la base d'une **quotité d'impôt inchangée de 2,2**. Il boucle néanmoins avec un déficit présumé de Fr 98'170.-.

Par rapport au budget 2011, cette situation est due principalement aux variations suivantes :

- adaptation des salaires et des charges du personnel et adaptation des autres frais de fonctionnement de l'administration : augmentation totale de Fr 6'000.- ;
- travaux publics : diminution de Fr 1'800.- ;
- affaires juridiques, police : diminution de Fr 10.- ;
- hygiène publique : diminution de Fr 100.- ;
- instruction et formation : diminution de Fr 6'558.- ;
- aide sociale et santé publique : diminution de Fr 7'408.- ;
- économie publique : augmentation de Fr 4'054.- ;
- finances : augmentation des charges de Fr 42'350.- ;
- services communaux : - diminution de Fr 600.- pour le service des inhumations ;
 - augmentation de Fr 3'000.- pour le service du feu.

Pour ce qui concerne les rentrées fiscales, le conseil s'est adapté aux chiffres connus : les rentrées sont portées en diminution de Fr 8'236.-. Avec ces données, le budget est bouclé avec une augmentation des charges de Fr 47'164.-, pour devenir déficitaire à hauteur de Fr 98'170.-.

En résumé, le budget proposé par le conseil tient compte d'une maîtrise globale des coûts avec en plus les effets des charges découlant des travaux de la traversée du village et dans les rues adjacentes. Cela se retrouve donc dans le compte « finances », dans le service des « canalisations et installations d'épuration » et dans le « service des eaux » .

Compte tenu de cette analyse, le conseil communal vous propose la présente mouture du budget 2012, avec une **quotité d'impôt inchangée à 2.2** (cf. annexe) et des taxes inchangées.

Pt.3 - Prix de vente des terrains à bâtir

Le prix du terrain à bâtir appartenant à la commune est fixé à Fr 65.- le m² pour l'année 2012. Ce prix comprend la viabilisation des parcelles jusqu'à l'intérieur de celles-ci. En donnant la compétence au conseil pour la vente des terrains, les éventuels intéressés n'auront plus à attendre la décision d'une assemblée communale pour acquérir le terrain convoité.

Pt.4 - Divers.

Le conseil profitera de ce point pour vous donner des informations sur d'autres dossiers importants pour la commune.

Autres communications

Le conseil communal profite de ce message à la population pour remercier officiellement

- les employés communaux, les membres des commissions et toutes les personnes qui ont contribué à la bonne marche de la vie communale;
- les responsables et les membres des sociétés du village, qui ont contribué à l'animation de la vie locale durant l'année 2011.

Le conseil communal serait très heureux de compter sur une nombreuse participation des citoyennes et des citoyens à cette importante assemblée communale. Il les remercie pour leur confiance durant l'année 2011 et leur souhaite, avec un peu de retard il est vrai, de passer une agréable année 2012.

Le conseil communal



COMMUNE DE BURE - BUDGET 2012

- QUOTITE D'IMPOT : 2,20
- TAXE IMMOBILIERE : 1,0 o/oo
- AVANCE CADASTRALE : 0,2 o/oo
- TAXE ABONNEMENT A L'EAU : 0 m3 à 500 m3 **2.80Fr/m3**
: 501 m3 à 1500 m3 **2.60Fr/m3**
: 1501 m3 et + **2.40 Fr/m3**
: **garantie minim. Fr.170.—**
- TAXE DES EAUX USEES : **72 % sur la taxe des eaux**
- ENLEVEMENT DES ORDURES : **Taxe de base : Fr. 165.--**

- TAXE DES CHIENS : 40.- Fr. au village
: 20.- Fr. aux fermes extérieures